



Programme de récupération des plastiques agricoles

Plastiques ACCEPTÉS :	Plastiques REFUSÉS :
<ul style="list-style-type: none">• Emballage de balles rondes et carrées,• Emballage en tube (boudin),• Toile de plastique (silo fosse),• Plastique de serre,• Poches de moulée et autres,• Wrapping de palette,• Autres pellicules de plastique (ex. polythène).	<ul style="list-style-type: none">• Cordes,• Filets,• Plastique de pailis,• Toiles tissées,• Tubulures,• Boyaux,• Contenants et autres plastiques rigides.

Consigne de propreté :

Le plastique doit être relativement propre et exempt de terre, de foin et de fumier. On doit donc les secouer avant de les attacher en petits paquets.

Comment en disposer en bordure de la route ?:

- En petits ballots (de moins de 25 kg (50 lb)). Par exemple : roulés et attachés avec une corde ; placés dans une poche de moulée.
- ou dans des bacs roulants CLAIEMENT identifiés.
- Possibilité de se procurer un conteneur, au frais de l'utilisateur



Attention : s'il y a d'autres collectes le même jour :
veuillez placer le plastique **DISTINCTEMENT** des ordures.

Fréquence : Une collecte par mois à compter de janvier 2016.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la municipalité

info@cantondehatley.ca

819-842-2977